



## Dépot de testament et reglement de frais d 'inscription

Par **Boullweill**, le **09/02/2010** à **06:01**

Bonjour,

J'ai été désigné légataire universel par testament olographe.  
PAR sécurité j'ai décidé de déposer le testament chez un notaire pour qu'il soit inscrit officiellement au Fichier central des dispositions des dernières volontés

Le règlement de ses frais d'inscription doit il obligatoirement être payé par la personne qui a rédigé le testament ??

Cordialement.

Par **EMISSION**, le **09/02/2010** à **19:03**

Bonjour

Je me permets de vous contacter car je travaille pour un documentaire TV consacré à la succession. Pourriez-vous me contacter pour que je pose quelques questions ?

Merci Rachel 06 15 07 96 17